

Calendrier des collectes résidentielles 2026

RÉSIDENCES DE NEUF
LOGEMENTS ET MOINS

SECTEUR NORD

Mercredi : Ordures ménagères +
matières récupérables
(en alternance)

Jeudi : Matières
organiques

Boulevard de la Seigneurie

SECTEUR SUD

Mardi : Ordures ménagères +
matières récupérables
(en alternance)

Jeudi : Matières
organiques

Légende :



Matières organiques



Matières récupérables



Ordures ménagères

IMPORTANT !

Les bacs, les surplus de résidus verts et les
encombrants doivent être mis en bordure
de rue avant 7 h, les jours de collecte.



JANVIER

D	L	M	M	J	V	S
				*1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

*Collecte du 1^{er} reportée au 2



MAI

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28



JUIN

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				



OCTOBRE

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

MARS

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

NOVEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

AVRIL

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

DÉCEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

COLLECTES GRATUITES SUR DEMANDE

IMPORTANT : Une requête en ligne doit être complétée



SAPINS

Pour profiter de la collecte gratuite des
sapins, il faut faire une demande en ligne
au plus tard le **4 janvier** à blainville.ca/sapins

La collecte commence le 5 janvier.
Les sapins doivent être déposés en bordure
de rue avant 7 h le premier jour de la collecte.
Le temps nécessaire à la collecte dépend
du nombre de sapins à ramasser et des
conditions météorologiques.

Les sapins peuvent aussi être déposés
gratuitement à l'écocentre.



BRANCHES

MAI ET JUIN : Faire une demande en ligne entre le **1^{er} mai**
et le **30 juin** à blainville.ca/branches

OCTOBRE : Faire une demande en ligne entre le **1^{er}** et le
31 octobre à blainville.ca/branches

Le délai de collecte est habituellement de deux semaines
suivant une demande en ligne. Les citoyens qui ont fait
une demande n'ont pas d'autres actions à faire.
Les branches doivent être déposées en bordure de rue
au moment d'effectuer la requête.

En tout temps, les branches peuvent être déposées
gratuitement à l'écocentre.



ENCOMBRANTS

Faire une demande en ligne au plus tard, la **dernière journée du mois**,
pour une cueillette le mois suivant, à blainville.ca/collectes

Assurez-vous de soumettre la requête.

La collecte a lieu au cours de la semaine du 2^e lundi du mois sur
l'ensemble du territoire. **Les encombrants doivent être placés en
bordure de rue entre le dimanche 18 h et le lundi 7 h, la semaine
de la collecte.**

Exception pour la collecte de juillet :

La collecte se fait sur l'ensemble du territoire en raison de la quantité
importante de matières.

IMPORTANT

OÙ DÉPOSER VOS MATIÈRES?

UTILISEZ L'OUTIL DE TRI à blainville.ca/tri



BAC BRUN

RÉSIDUS ALIMENTAIRES

- Fruits et légumes (incluant noyaux et pelures)
- Viandes crues ou cuites avec les os et le gras
- Poissons (incluant les arêtes) et fruits de mer
- Œufs et coquilles
- Pains, produits céréaliers et pâtes alimentaires
- Produits laitiers solides (fromage, beurre et yogourt)
- Résidus de thé, de tisane ou de café

AUTRES MATIÈRES COMPOSTABLES

- Cartons souillés de nourriture (sans plastique, non ciré)
- Serviettes de table et nappes en papier
- Essuie-tout (n'ayant pas été en contact avec des produits chimiques)
- Vaisselle jetable en carton
- Mouchoirs
- Cure-dents et bâtonnets en bois

RÉSIDUS VERTS

- Résidus de jardin
- Feuilles (fraîches ou mortes)
- Rognures de gazon
- Plantes d'intérieur et résidus d'empotage
- Mauvaises herbes



BAC BLEU

Contenants, emballages, imprimés.
C'est tout.

CONTENANTS

Ils s'accompagnent d'un bouchon ou d'un couvercle.

- Bouteille de shampoing
- Bouteille d'huile (en verre ou en plastique)
- Bouteille de vin
- Contenant de savon à lessive
- Contenant de crème sure
- Etc.

EMBALLAGES

Ils servent à transporter facilement un produit.

- Boîte à œufs
- Casseau de fruits
- Conserve
- Sac de papier
- Etc.

IMPRIMÉS

- Journaux
- Magazines
- Feuilles lignées ou quadrillées
- Enveloppes
- Etc.



BAC NOIR

Tout ce qui ne va pas dans les autres bacs et qui est refusé à l'écocentre.

- Plastiques sans symbole (si ce n'est pas un contenant ou un emballage) 
- Essuie-tout ayant été en contact avec des produits chimiques
- Jouets brisés
- Sacs de croustilles
- Vaisselle cassée
- Ampoules électriques (autres que fluocompactes)
- Ustensiles, vaisselle et contenants de plastique compostables ou biodégradables*
- Sacs de plastique compostables ou biodégradables*

* Les items composés de plastique compostable ou biodégradable doivent être mis aux ordures puisqu'ils se décomposent en petits fragments, ce qui a pour effet de contaminer le plastique recyclable.



ENCOMBRANTS

- Mobiliers divers non réutilisables
- Appareils électroménagers sans halocarbure
- BBQ sans bonbonne
- Accessoires et jeux pour enfants identifiés « à jeter »
- Appareils et articles de sport identifiés « à jeter »
- Tapis et couvre-sols souples (préart) enroulés et attachés
- Chauffe-eau
- Lavabos et toilettes
- Filtres de piscine sans le sable
- Morceaux de vitre ou de miroir cassés
- Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) de moins de 1 m³ sans clou ni vis

LES ENCOMBRANTS ET LES RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION (CRD) DOIVENT ÊTRE :

- Empilés de façon ordonnée et sécuritaire
- Disposés dans des contenants (boîte en carton ou sac en papier; aucun sac en plastique n'est accepté), à l'exception des grands morceaux pouvant être déplacés à la main
- D'un poids maximal de 25 kg ou 55 lbs
- D'une dimension maximale de 1,8 m (6 pi) sur 1,2 m (4 pi)
- **ATTENTION!** Aucune matière en vrac (petits morceaux) n'est acceptée

CONTENANTS
CONFORMES POUR
LES COLLECTES



Bacs roulants avec le logo
de Blainville ou celui de
Bac Impact uniquement.

Surplus de résidus verts : contenants de plastique ou de métal d'un maximum de 120 L (fourni par le citoyen), identifiés par la lettre « V » ou sacs en papier bruns.
Les sacs en plastique ne sont pas acceptés.